

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 21 MARS 2023 - N° 2023/32**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2023

Date d'affichage : 22 mars 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Claude NEREAU, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Marc LIONARD et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Ludovic GIRARD

Secrétaire de séance : Christophe METREAU

OBJET : Validation des travaux d'extension du réseau électrique desservant un lot de 14 maisons sur les parcelles cadastrées A1486 et A1488 rue de la Bienveillance

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune ayant mis les parcelles cadastrées A1486 et A1488 en zone constructible, cette dernière a l'obligation de prendre en charge la contribution financière de l'extension du réseau électrique sur le domaine public.

Cette extension a pour objectif de permettre aux futures constructions du lot de 14 maisons de pouvoir se raccorder au réseau électrique.

Le montant HT de cette contribution que doit prendre en charge la commune est de 3 560,34€.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de valider la prise en charge de la contribution financière par la commune des travaux d'extension du réseau électrique du lot de 14 maisons situé sur les parcelles cadastrées A1486 et A1488 rue de la Bienveillance d'un montant de 3 560,34€.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** les travaux d'extension du réseau électrique situé rue de la Bienveillance (parcelles cadastrées A1486 et A1488) concernant le lot de 14 futures de maisons,
- **DE VALIDER** le montant de la contribution financière de la commune d'un montant HT de 3 560,34€,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

